

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 10 septembre 2012 à 19h00, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Yvan Imbeault
Mme la conseillère	Francine Gagné
	Johanne Thibeault
MM. les conseillers	Marcel Gauthier
	Benoit Marquis
	Garnier Marquis
	Wilbrod Gagné

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Annick Hudon
---	--------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h05 par M. le maire Yvan Imbeault.

Résolution #2012-133

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour :

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Approbation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- 7) Les articles 176.4 C.M. prévoient que le directeur doit déposer état trimestriel des revenus et dépenses depuis le début de l'exercice financier, ainsi que deux états comparatifs indiquant, d'une part, les dépenses effectuées et celles prévues au budget;
- 8) Rencontre le 2 octobre 13h30 à Rimouski pour présenter la méthode de tarification du MTQ et donner un mécanisme de travail pour évaluer et appliquer la méthode selon quels scénarios, le cas échéant; (maire et d.g.);
- 9) Avis de motion doit être donné et un projet de règlement doit être présenté par le même membre du conseil code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- 10) Mise en demeure Lot 543-partie rang 6 cadastre de la paroisse de Sainte-Félicité;
- 11) Pneus(8) de charrue à changer pour saison hivernal;
- 12) Vente des anciens articles de la station de pompage ;
- 13) Site internet de la municipalité (www.municipalite.st-adelme.ca);
- 14) Installer une lumière pour la caméra beaucoup de transport durant la nuit;
- 15) Félicitation au député M. Pascal Bérubé;
- 16) Varia a)
- 17) Période de questions;
- 18) Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION #2012-134

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2012 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Gagné et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2012-135

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DU 13 AOÛT 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ajournée du 13 août 2012 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Gagné et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ajournée du 13 août 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2012-136

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quatorze milles deux cent soixante-quatorze et trente-sept cents (14 274.37\$) et les salaires payés au montant de huit milles cinq cent cinquante six et cinquante et une cent (8 556.51\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de vingt-deux mille huit cent trente et quatre-vingt-huit cents (22 830.88\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4927 à 4946 .

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION#2012-137

LES ARTICLES 176.4 C.M. PRÉVOIT QUE LE DIRECTEUR DOIT DÉPOSER UN ÉTAT TRIMESTRIEL DES REVENUS ET DÉPENSES DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE FINANCIER, AINSI QUE DEUX ÉTATS QUE DEUX ÉTATS COMPARATIFS INDIQUANT, D'UNE PART, LES DÉPENSES EFFECTUÉES ET CELLES PRÉVUES AU BUDGET

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault, et résolu :

DE prendre acte du fait que la directrice générale et secrétaire-trésorière Annick Hudon dépose le rapport trimestriel concernant l'état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à janvier à juillet 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-138

RENCONTRE LE 2 OCTOBRE 13H30 À RIMOUSKI POUR PRÉSENTER LA MÉTHODE DE TARIFICATION DU MTQ ET DONNER UN MÉCANISME DE TRAVAIL POUR ÉVALUER ET APPLIQUER LA MÉTHODE SELON QUELS SCÉNARIOS, LE CAS ÉCHÉANT

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Annick Hudon et le conseiller Garnier Marquis à assister à la rencontre le 2 octobre 13h30 à Rimouski pour présenter la méthode de tarification du MTQ et donner un mécanisme de travail pour évaluer et appliquer la méthode selon quels scénarios, le cas échéant.

QUE les frais de transport sont à la charge de la municipalité de Saint-Adelme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

UN AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR LE CONSEILLER GARNIER MARQUIS ET UN PROJET DE RÈGLEMENT EST PRÉSENTÉ CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.

Le point 10 est remis à une séance subséquente.

Le point 11 est remis à une séance subséquente.

RÉSOLUTION#2012-139

VENTE DES ANCIENS ARTICLES DE LA STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QUE, l'ancienne station de pompage a été démantelée ;

CONSIDÉRANT QU'un moteur de pompe et une fan sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Garnier Marquis de disposer des anciens articles de la station de pompage soit un moteur de pompe et une fan aux enchères. Les enchères commencent à 75\$ pour la pompe et 15\$ pour la fan;

PAR CE FAIT MÊME, la directrice a fait un avis public qui a été affiché une copie au bureau municipal et l'autre à la Caisse Populaire de Saint-Adelme;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Le site internet de la municipalité est maintenant en ligne www.municipalite.st-adelme.ca

RÉSOLUTION#2012-140

INSTALLER UNE LUMIÈRE POUR LA CAMÉRA BEAUCOUP DE TRANSPORT LA NUIT

CONSIDÉRANT QUE, durant la nuit il y a beaucoup de transport qui vient de la carrière sablière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné d'acheter une sentinelle chez BMR et la faire installer par un électricien.

L'argent sera pris en même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de la voie publique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME FAIT UNE MOTION, AFIN DE FÉLICITER LE DÉPUTÉ, MONSIEUR PASCAL BÉRUBÉ, POUR SA RÉÉLECTION COMME DÉPUTÉ DE MATANE-MATAPÉDIA.

RÉSOLUTION#2012-141

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 10 septembre 2012, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h32.

Je, Yvan Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvan Imbeault, maire

Annick Hudon d.g. et sec.-très.